



# VILLE de HOUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-046

#### OBJET : Point 2. 1 Attribution d'une avance sur subvention aux associations pour l'exercice 2026.

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Dates de convocation :**

3 avril 2026.

**Dates de publication :**

7 avril 2026.

**Nbre de conseillers en**

**exercice : 27**

**Nbre de votants : 25**

(23 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

**Étaient présents :** TÉTART Jean-Marie, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, BOUCAUT Jean-Baptiste, BEAUSSART Magali, BOLAND Vanessa, FOUNS Grégory, HAMELET Romain, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

**Ne prenant pas part au vote : Monsieur Jean-Pierre LEHMULLER.**

**Étaient absents :**

BELLON Loïc (excusé), DAMOTTE Stéphane (pouvoir à LIPCZAK Adeline), VANHALST Stéphanie (pouvoir à VEILLÉ Christophe).

Monsieur CABARET Gilles.

**Secrétaire de séance :**

**Le Conseil Municipal,**

*Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 et notamment ses articles 11 et 13,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,*

*Vu le Règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération n° 2024-DEL-012 le 12 mars 2024,*

*Vu les dossiers de demandes de subventions déposées par les associations avant le 31 janvier 2026,*

**Considérant** qu'après vérifications des pièces, elles ont été présentées et étudiées par les membres du comité consultatif « Vie Associative et Sportive » pour avis consultatif, qui propose les montants des avances tels que présentés ci-dessous,

**Considérant** que depuis les élections municipales, il a été mis en place un nouveau comité consultatif pour la « Vie Associative et Sportive » et qu'il a été décidé, par le précédent comité et mandat, de verser aux associations une avance sur subvention,

**Considérant** que le versement du solde interviendra après une consultation du nouveau comité qui devra se prononcer sur l'attribution du solde restant,

**Considérant** que le secteur associatif contribue à proposer des services aux habitants en apportant culture, sports et loisirs nécessaires à l'épanouissement et au lien social,

**Considérant** le besoin financier de ces associations pour assurer leurs fonctionnements,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 25 voix POUR**

**Article 1.** Décide d'attribuer une avance sur subvention aux associations suivantes pour l'exercice 2026 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Montants 2026
<u>Associations Culturelles</u>	
C.C.L.H.	500,00 €
Les Bardes	200,00 €
La Lumineuse	150,00 €
<u>Associations Événementielles</u>	
S.A.C.C.Y.	1 000,00 €
<u>Associations Solidarités</u>	
Amicale de la Tour	1 000,00 €
<u>Associations Patriotiques</u>	
A.C.P.G. C.A.T.M.	150,00 €
U.N.C.	150,00 €
<u>Associations Environnementales</u>	
ATENA 78	250,00 €
Hou ?dan la nature	550,00 €
<u>Associations Sportives</u>	
DIXMUDE	4 000,00 €
USH Handball	3 500,00 €
GVPH	500,00 €
Tennis club houdanais	3 750,00 €
Karaté Do	1 250,00 €
A. Sportive du collège	400,00 €
Pétanque Houdanaise	1 500,00 €
Pêcheurs de la Vesgre	650,00 €
Entente cycliste du houdanais	4 000,00 €
Alliance Judo	1 250,00 €
Urban Dance	250,00 €
<u>Associations Relations Internationales</u>	
KASSOUMAI	250,00 €
Comité de Jumelage	2 000,00 €
<u>Associations Patrimoine Culturel</u>	
Sauvegarde du Donjon	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 500 €</b>

**Article 2.** Dit que le Conseil Municipal sera saisi pour se prononcer sur le montant du solde restant.

**Article 3.** Dit que les crédits sont inscrits au Budget en section fonctionnement chapitre 65.

Le Secrétaire de séance  
Gilles CABARET.



A HOUDAN, le 21/04/2026

Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 24 avril 2026 10:59  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20260424-13902.xml;  
078-217803105-20260414-2026\_DEL\_046-DE-1-2\_14658.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026\_DEL\_046

Objet acte: Attribution d'une avance sur subvention aux associations pour l'exercice 2026.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 078-217803105-20260414-2026\_DEL\_046-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**